

Département du Finistère

Commune de Foesnant-les-Clénan

Foesnant-les-Clénan

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

Tome 1 – Plan de zonage

Echelle : 1/11000e

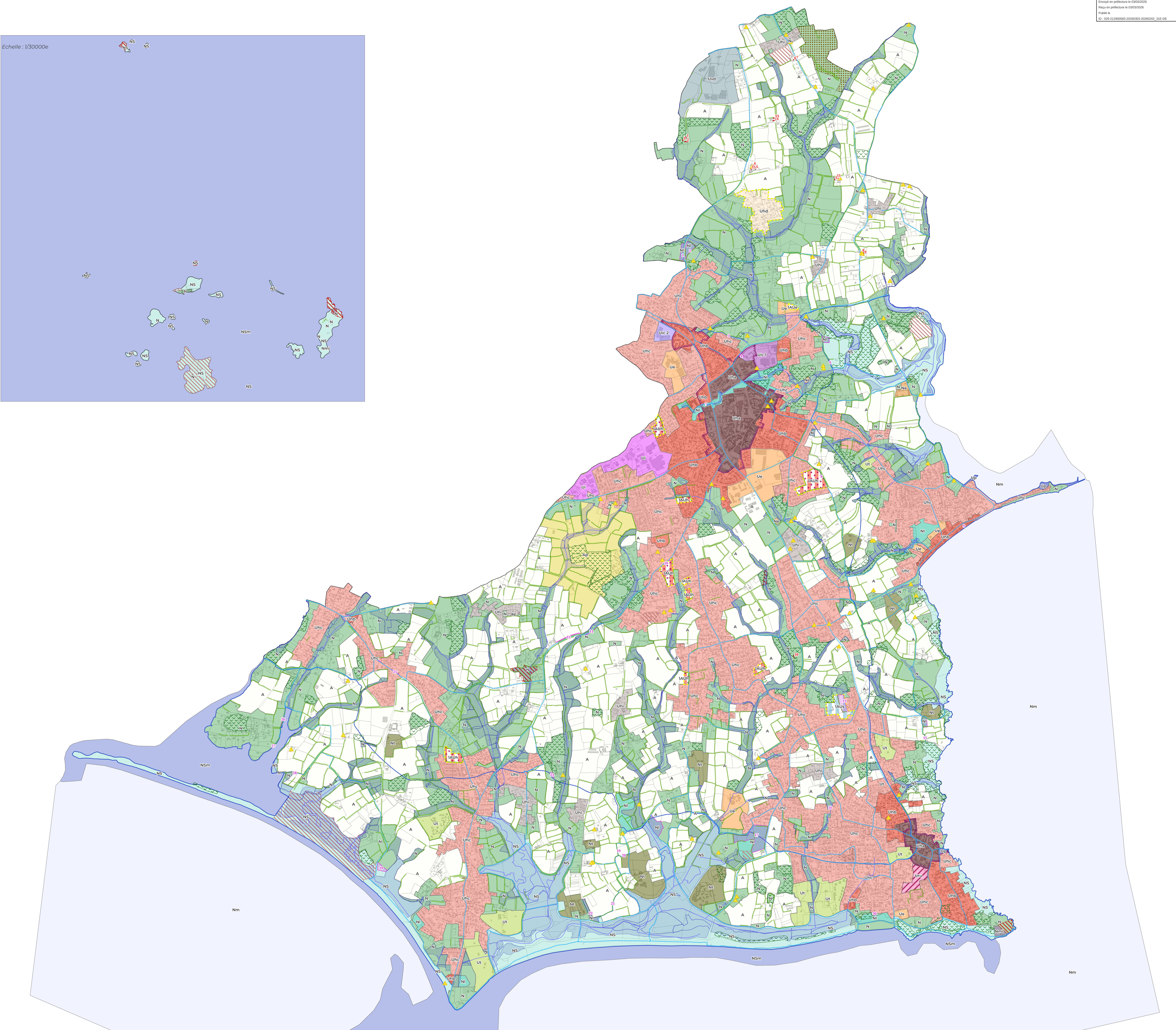
/ Elaboration du PLU prescrite en Conseil Municipal le 26/06/2021

/ PADD débattu en Conseil Municipal le 09/02/2023 et le 29/09/2025

/ Document arrêté en Conseil Municipal le 25/02/2026

/ Document approuvé en Conseil Municipal le

territoire+



Uha - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses de centralité

Uhb - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus résidentiels périphériques et petits collectifs

Uhc - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus pavillonnaires

Uhd - Zone urbaine densifiable à vocation d'habitat

Uhi - Zone urbaine à constructibilité limitée

Uru - Zone urbaine destinée à des opérations de renouvellement urbain

Ui - Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Uic 1 - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales de Maner Ker Elo

Uic 2 - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales de Cascade

Ue - Zone urbaine à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières, traitement de l'eau...)

Up - Zone urbaine à vocation portuaire, de nautisme et de plaisance

Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique

Uvd - Zone urbaine correspondant au pôle de valorisation des déchets de Kérambris

1AUh - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles

1AUb - Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'un pôle d'équipements publics structurants à vocation sociale

1AUe - Zone à urbaniser à vocation de services et équipements d'intérêt collectif

A - Zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles

Ap - Zone agricole protégée au titre de la ressource en eau

N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel

Ne - Zone naturelle à vocation de services et équipements d'intérêt collectif

Ni - Zone naturelle à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs

Nt - Zone naturelle à vocation d'hébergement touristique

NMt - Zone naturelle correspondant aux installations techniques nécessaires au fonctionnement du service public militaire

NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral

NSm - Zone naturelle maritime à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral

Nm - Zone naturelle correspondant à l'espace maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, les activités aquacoles et de cultures marines, ...)

Préscriptions réglementaires

Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Éléments paysagers à créer ou à reconstituer en application de l'article R.151-43 du Code de l'urbanisme

Cours d'eau

Liaisons douces à conserver, modifier ou créer en application de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme

Zones humides identifiées en application de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Espaces boisés classés

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'urbanisme

Périmètres soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme

Périmètres de centralité

Emplacements réservés

Périmètres d'attente de projet d'aménagement global

Secteurs dans lesquels les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidences principales en application de l'article L.151-141 du Code de l'urbanisme

Espaces proches des rivages (Loi Littoral)

Carrière

Informations

Entités archéologiques de catégorie de "protection 1"

Entités archéologiques de catégorie de "protection 2"

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © Décembre 2025